



Retraction pour une formation

Par **dadosoum**, le **18/01/2012** à **21:14**

Bonjour,

je vient tout juste de m'inscrire au centre de formation cour mineuvre, j'étais tomber sur le site par hasard et quelque jour après un monsieur ma appeler pour me dire qu'il était mon conseiller puis ma fixé un rendez_vous une semaine après le temps que je réfléchisse .

Puis une semaine après il ma rappeler et ma poser un tas de question pour connaître mes motivation pendant environ une heure m'a très vite fait comprendre que leur école était vraiment une (réussite) ect... Ensuite il me parler de leur enseignement a distance et ma très vite convaincu au et il ma aussi dit que je devait envoyer le mandat cash le lendemain mais comme j'ai pas eu le temps il m'a r'appeler le lendemain pour me demander si je l'avait fait alors je lui et dit que j'ai pas eu le temps il ma dit qu'il fallait que je le fasse au plus vite car sinon j'aurai plus de place donc moi je l'ai cru et des le lendemain j'ai tout envoyer la somme de 200 euros et maintenant je regrette car j'ai plus confiance j'avoue que je n'est rien vu venir mais c'est en lisant des commentaire sur internet que j'ai eu quelque doute car beaucoup de gens disent qu'il se sont fait arnaqué.

Est-il possible que je me fasse arnaqué?

j'aimerais savoir ce que je doit faire ?

Est-il possible que je me rétracte ?

Es ce que j'aurais des problème avec la justice?

merci de bien vouloir me répondre rapidement

Par **pat76**, le **19/01/2012** à **17:05**

Bonjour

Vous vous êtes fait avoir. Vous payez avant d'avoir vu la marchandise que l'on veut vous vendre...

Vous avez un exemplaire du contrat?

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous demandez le remboursement des 200 euros qui vous ont été demandé en paiement alors que vous n'aviez reçu aucun document à signer et que vous ne tenez plus à avoir un contrat d'enseignement à distance avec Minerve.

Vous précisez que vous avez reçu des appales téléphoniques insistant pour que vous adressiez 200 euros afin d'être inscrit en priorité.

Vous mettez donc en demeure Minerve de vous rembourser vos 200 euros dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre;

Vous ajouter que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous assignerez Minerve devant la juridiction compétente.

Indiquez également que vous allez signaler la manière de procéder de MINERVE aux services de la répression des fraudes.

Vous garderez une copie de votre lettre.

A l'avenir, évitez ce genre d'Etablissement d'enseignement à distance. Si l'envie vous reprenait de prendre contact avec un autre établissement du même type, venez avant vous renseigner sur le forum.